

Pour diffusion immédiate

## **Ordonnance collective pour les thérapies de remplacement de la nicotine Les fumeurs pourront dorénavant être remboursés sans passer par un médecin**

(Trois-Rivières – le 31 août 2010) – La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux est fière d'annoncer l'implantation d'une ordonnance collective permettant aux pharmaciens de la Mauricie et du Centre-du-Québec, d'initier une thérapie de remplacement de la nicotine (TRN).

Émise par le Dr Gilles W. Grenier, directeur de santé publique, et réalisée en collaboration avec les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et le Comité régional des services pharmaceutiques, l'ordonnance collective est une prescription médicale qui permettra aux pharmaciens de dispenser quatre TRN : les timbres, l'inhalateur (lorsque couvert par une assurance privée), la gomme et les pastilles.

### **Remboursement sans passer par un médecin**

Ces produits sont déjà en vente libre dans les pharmacies, mais les fumeurs devaient détenir une prescription médicale pour avoir droit au remboursement. Dorénavant, les pharmaciens pourront appliquer l'ordonnance collective pour la TRN permettant ainsi aux fumeurs d'être remboursés par le Régime d'assurance médicaments du Québec ou par leur assureur privé pour 12 semaines consécutives, comme s'ils avaient obtenu une prescription de leur médecin.

### **Meilleure accessibilité pour les fumeurs**

Comme il faut parfois attendre plusieurs semaines pour voir un médecin, cette ordonnance collective permettra d'améliorer l'accès à une TRN, tout en désengorgeant le système de santé avec des rendez-vous pour obtenir des prescriptions. De plus, les pharmacies sont ouvertes de longues heures, et ce, tous les jours, ce qui permettra aux fumeurs d'entreprendre leur démarche au moment où ils se sentiront prêts.

Notons que l'ordonnance collective est valide pour les fumeurs de 18 ans et plus de la Mauricie et du Centre-du-Québec ne rencontrant pas de contre-indications.

... /2

**Thérapies de remplacement de la nicotine et soutien comportemental offert dans les centres d'abandon du tabagisme : une combinaison gagnante**

Les centres d'abandon du tabagisme (CAT), implantés dans tous les CSSS de la région, offrent gratuitement des services en cessation tabagique. Il est reconnu qu'une aide pharmacologique, combinée à un soutien comportemental (tel qu'offert dans les CAT), augmente les chances de succès de l'arrêt tabagique à long terme. Afin de maximiser l'impact de la TRN, les pharmaciens sont invités à référer leurs clients au CAT de leur territoire ou de les soutenir eux-mêmes dans leur démarche d'abandon du tabagisme.

Pour plus d'information, visitez le [www.agencecsss04.qc.ca](http://www.agencecsss04.qc.ca).

- 30 -

Source : Dr Gilles W. Grenier  
Directeur de santé publique  
Mauricie et du Centre-du-Québec

Pour information : Caroline Paquin  
Conseillère en communication  
819 693-3645